

Modification de plusieurs ordonnances dans le domaine de l'énergie

Madame la conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ce projet de révision totale de l'ordonnance sur la sécurité des installations de transport par conduites (OSITC) et de l'ordonnance sur l'application de garanties ainsi que des modifications de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI), de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques (OPIE), de l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) et de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE).

Nous comprenons que ces modifications sont principalement des actualisations pour se conformer à l'état de la technique et à la pratique des autorités de surveillance, ainsi que des simplifications de procédures qui vont dans le sens de la Stratégie énergétique 2050. Elles permettent aussi aux organes de contrôles que sont l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) de procéder à des contrôles sporadiques appropriés d'installations ou des expertises techniques par échantillonnage d'appareils qui peuvent présenter des valeurs non conformes en vue d'assurer la sécurité des personnes et une vérification efficace du respect des exigences des ordonnances.

Nous vous communiquons que le Gouvernement neuchâtelois soutient ces modifications.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 janvier 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND